

des forces de maintien de la paix. C'est là une tendance déplorable, car si la situation qui a provoqué l'intervention de la Force de l'O.N.U. continue de s'envenimer et si aucun règlement politique n'intervient, les hostilités reprennent inévitablement. Les lignes directrices déjà adoptées ne peuvent résoudre ce problème, mais nous devons faire en sorte de le rappeler constamment aux parties à un conflit.

Convaincu qu'il ne serait possible d'accomplir que peu de progrès en ce qui concerne les lignes directrices si, en 1976, régnait la même atmosphère qu'en 1975, mon gouvernement a proposé l'an dernier que le Comité s'attache à certains aspects pratiques des opérations de maintien de la paix. Cette proposition découlait, en partie de notre désir de voir le Comité accomplir un travail utile en attendant que certaines des divergences doctrinales qui entravaient les progrès aient été aplanies et qu'il puisse se consacrer de nouveau à son mandat premier visant à l'adoption de lignes directrices. Nous croyons que le Comité pourrait utilement poursuivre cette étude des aspects pratiques du maintien de la paix comme une tâche accessoire. A la lecture du rapport, nous notons que non seulement les membres du Comité et de son groupe de travail, mais aussi d'autres nations qui s'intéressent au maintien de la paix ont formulé des suggestions quant à ces aspects. Nous croyons que certaines d'entre elles méritent que le Comité s'y arrête; au besoin, on pourrait soumettre à la prochaine assemblée générale les mesures à prendre pour concrétiser les propositions qui, comme celle qui vise à donner une formation en matière de maintien de la paix, présentent un intérêt particulier.

Il ne me semble pas nécessaire de réitérer notre engagement à l'égard du maintien de la paix. Par ailleurs, dans l'esprit des propos tenus ici même, il y a quelques semaines par M. Don Jamieson, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada continuera de rappeler aux principaux responsables des négociations de paix que son attitude à l'égard des diverses opérations de maintien de la paix sera profondément influencée par la façon dont on s'efforcera de les mener et par la popularité dont elles jouiront auprès des membres de l'O.N.U.

A ce sujet, je voudrais faire allusion au rôle de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, rôle qui ne peut certes pas être qualifié de tout à fait satisfaisant. La dernière fois que le Canada a siégé au Conseil de sécurité, soit en 1967 et 1968, il a fait valoir qu'il faudrait parvenir à retirer la Force de l'île, tout en faisant, par ailleurs appel aux contributions volontaires d'un plus grand nombre de membres pour subvenir à ses besoins. Dix ans plus tard, comme nous nous préparons de nouveau à prendre place au Conseil, nous constatons que les chances de voir intervenir un règlement politique équitable se sont peut-être amenuisées. Il devient de plus en plus difficile de concilier le mandat de la Force avec la situation présente. Seuls quelques États membres versent des contributions et trois membres permanents du Conseil de sécurité se dérobent à cette obligation, laissant ainsi les frais d'entretien de la Force entièrement à la charge des pays qui fournissent des effectifs. Nous savons, et d'autres pays partagent cette opinion, que la présence de la Force demeure essentielle à la paix de Chypre. Nous croyons cependant que tous les membres doivent partager la responsabilité du maintien de la paix, proportionnellement à leurs moyens financiers ou militaires. S'il est vrai que la présence de la Force est essentielle à la paix de Chypre, et peut-être aussi à la paix de la Méditerranée orientale, il faut lui accorder le soutien et la collaboration nécessaires.

J'ai exprimé ici le point de vue de ma délégation. Celle-ci considère, en effet, qu'un certain nombre de problèmes touchant les opérations de maintien de la paix restent à résoudre et, fermement convaincue que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix peut et doit redoubler d'efforts pour parachever ses travaux d'ici à la trente-deuxième session de l'Assemblée, elle appuiera toute résolution proposant la poursuite de ses activités.